

Mission égalité entre les femmes et les hommes

L’ENTPE, en tant qu’établissement d’enseignement supérieur et de recherche, a une véritable responsabilité sociétale. Dans ce contexte, l’école s’implique dans la lutte contre les discriminations, notamment professionnelles entre les femmes et les hommes. Cet engagement est au bénéfice de l’ensemble des personnels : personnels administratifs, personnel d’enseignement et de recherche, communautés étudiante et doctorante.

Œuvrer en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu fort pour l’ENTPE, enjeu souligné par l’obligation des établissements des Ministères de la transition écologique et de l’enseignement supérieur et la recherche de se doter d’une "Mission égalité entre les femmes et les hommes" (article L712-2 Code de l’éducation).

/// Objectif de la mission



L'objectif principal de la mission est de **contribuer à faire évoluer les pratiques, les cultures, les postures, chez les personnels de l’école comme auprès des étudiantes et étudiants**. La formation et la sensibilisation des jeunes élèves ingénieur.es est primordiale puisqu’elles et ils seront demain en situation de responsabilité dans les entreprises et les administrations, pour mettre en œuvre l’égalité femmes-hommes dans leur vie professionnelle.

/// Le plan d’actions égalité femmes-hommes de l’ENTPE

Un plan d’action a été mis en place sur 3 ans, de 2021 à 2023, et fait l’objet d’un suivi et d’une évaluation annuelle afin de le réajuster le cas échéant. Un comité de suivi, animé par Lionel Bessard, chargé de mission "Responsabilité sociale et environnementale" (RSE) à l’ENTPE, est chargé d’organiser le déploiement de ce plan.

Le programme porte notamment sur les actions de sensibilisation, de communication et la mise en place d’une gouvernance. L’école souhaite faire collaborer tous les acteurs et toutes les actrices de l’école notamment les étudiantes et étudiants.

Ce plan a pour objectif d’accompagner et inciter l’ENTPE à :

- Sensibiliser les étudiantes et étudiants à l’égalité femmes-hommes et à la question du genre à travers l’organisation de modules de sensibilisation-échanges-formation, la mise à disposition de ressources documentaires
- Veiller à ce que l’égalité femmes-hommes soit déclinée et appliquée dans les activités des étudiant.es (associatives et éducatives)
- Veiller à ce que les outils de communication de l’établissement soient égalitaires (non sexistes)

- Mettre en œuvre l’égalité femmes-hommes auprès des personnels à travers des actions ciblées et des formations spécifiques
- Dresser un état des lieux par genre pour renseigner les indicateurs liés à l’équilibre femme/homme pour les personnels et les élèves, examiner la part des femmes dans les différentes catégories de personnels, parmi les personnes recrutées, les promotions, et bien sûr les niveaux de salaires pour chacune des catégories
- Discuter et analyser les résultats de ces bilans en vue de les infléchir si besoin
- Développer, principalement auprès des jeunes femmes, une politique d’attractivité des cursus de grandes écoles et notamment dans les domaines scientifiques et technique



Les axes du plan d’action sont les suivant :

Axe 1 > Renforcer la gouvernance transverse de la politique d’égalité et le dialogue social au sein de l’ENTPE
Axe 2 > Créer les conditions d’un égal accès aux métiers et aux responsabilités
Axe 3 > Supprimer les situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière
Axe 4 > Mieux articuler les temps de vie professionnelle et privée
Axe 5 > Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes
Axe 6 > Expérimenter et innover en matière d’égalité femmes – hommes

>> Téléchargez le plan d’actions complet

Quelques ressources utiles

Des personnels et élèves de l'ENTPE, ainsi que les référentes égalité de l'école, proposent des recommandations pour une communication sans stéréotype de genre afin d’assurer une égalité de représentations entre les femmes et les hommes.
>> Retrouvez ces recommandations pour une communication sans stéréotype de genre

"*La langue est un héritage mais aussi une matière vivante, qui doit s’adapter aux évolutions sociales. Dans un pays où l’égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution, la langue ne peut rester un domaine où serait encore admise et revendiquée l’expression de la prétendue supériorité d’un sexe sur un autre. Ne pas pouvoir nommer le féminin, ou le faire disparaître dans un genre prétendument indifférencié, c’est organiser l’invisibilité donc l’absence des femmes dans la sphère publique.*" Laurence ROSSIGNOL, ministre des familles, de l’enfance et des droits des femmes.

/// Les référent·es égalité à l’ENTPE

Catherine SEIGNERET, documentaliste au Centre de ressources documentaires et numériques de l’ENTPE, et Diego MIRALLES BUIL, enseignant-chercheur au Laboratoire de recherches interdisciplinaires ville, espace, société (EVS-RIVES), se sont portés volontaires pour assurer la mission de référent·es « égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations » à l’ENTPE.

Leurs rôles : informer, suivre la mise en œuvre des accords, sensibiliser et prévenir.

CONTACTS

Email : referentes-egalite-discrim@entpe.fr